



SAISON 2010 - 2011

CENTRE DE LOISIRS Enfants 3 - 12 ans



REGLEMENT INTERIEUR



ANNEE 2010 - 2011

Le Centre Social de Champvert est une association loi 1901. Elle a pour but, entre autre, de favoriser l'engagement et les initiatives des habitants quel qu'ils soient. C'est un lieu ouvert sur le monde, la commune, le quartier. Le Centre de Loisirs s'inscrit complètement dans cette politique.

Centre Social de Champvert
204 avenue Barthélémy Buyer / 69009 LYON
Tél. : 04.78.25.07.59 / fax. : 04.78.25.78.58
e-mail : cschamp@wanadoo.fr Site : <http://www.cschampvert.com>

REGLEMENT INTERIEUR Mercredis / Vacances scolaires

TEMPS D'ACCUEIL

MATIN de 7H 30 à 9H
MIDI 11H30 (repas pour tous)
A. MIDI de 13H 30 à 14H
SOIR de 17H à 18H

Des journées complètes
obligatoires sont
organisées pendant les
vacances.

18h, c'est l'heure maximum !

Lors de sortie à la demi-journée, les horaires de l'après-midi pourront être modifiés.

INSCRIPTIONS

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE. En cas d'annulation une **partie incompressible ne vous sera pas remboursée** (voir chapitre « Annulations »). Au delà, des inscriptions peuvent être encore possibles sous réserve de places disponibles. Nous nous donnons la possibilité de refuser des enfants si les règles de sécurité ne nous semblent pas optimum.



Les inscriptions ne sont pas automatiques. Vous devez pour chaque période inscrire votre enfant.

Aucune inscription ne se fait par téléphone.

Vous devez passer au secrétariat (dans un premier temps pour établir le dossier) Ensuite, vous pourrez nous faire parvenir un fax, un e-mail ou venir au centre social pour inscrire vos enfants.

N'oubliez pas de préciser : votre nom, celui de l'enfant, son groupe, **les dates d'inscription ainsi que les modalités (journée complète ou non).**

Un accusé de réception vous parviendra en retour dans la journée. Merci.

**Les inscriptions se font en fonction des places disponibles
IL N'Y A PAS DE FAMILLES PRIORITAIRES**

Pour la première inscription 2010/2011 de votre enfant munissez-vous :

- du carnet de santé de l'enfant
- de votre numéro d'allocataire CAF ou autre régime (MSA, SNCF, ...)
- de votre avis d'imposition 2010
- du numéro de sécurité sociale qui couvre l'enfant



... / ...

LES ABSENCES

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'ABSENCE, SAUF SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL DANS LES 24H SUIVANT LE PREMIER JOUR D'ABSENCE (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

LES ANNULATIONS

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE.

Devant l'abus de certaines familles et les pertes financières que cela entraîne, les annulations de journées ne seront que partiellement remboursées. Des arrhes d'un montant de 20% du prix de journée seront retenues.

Cependant un délai minimum de 7 jours vous est accordé pour effectuer une annulation.

Exemple ANNULATION :

- *pour les mercredis de l'année :*

→ Annulation 7 jours avant (d'un mercredi à l'autre) : avoir sur l'inscription

→ Annulation le jeudi jusqu'au vendredi 12h avant le mercredi de la semaine suivante : 20% d'arrhes sont gardés, avoir de 80%

→ Annulation après le vendredi 12h : aucun avoir, l'inscription est due

- *pour les périodes de vacances scolaires :*

→ Ce délai est de 7 jours avant le 1^{er} jour des vacances. Après cette date, aucune annulation n'est possible sans une retenue d'arrhes qui vous sera facturée, pour prendre en charge une partie des coûts engagés par votre annulation.

PREVOIR UN GOÛTER POUR L'APRES-MIDI ET UN VÊTEMENT DE RECHANGE POUR LES PETITS

CONDITIONS FINANCIERES

❖ Le paiement se fait le jour de l'inscription SAUF CAS EXCEPTIONNELS qui seront vus avec Sylvie ou Amandine

❖ Le Centre Social de Champvert se réserve le droit d'annuler les inscriptions de vos enfants si aucun règlement ne nous est parvenu 3 jours après l'inscription de votre enfant

❖ Une facture vous sera remise après chaque fin de période. Si elle n'est pas acquittée vous devrez faire le nécessaire auprès du secrétariat. Des poursuites peuvent être engagées par la structure en cas de non paiement si vous n'avez pas soldé votre facture.

❖ Vous devenez adhérent au Centre Social par l'inscription (adhésion annuelle et familiale de 13,20 Euros)

❖ Participation financière selon vos revenus (avis d'imposition 2010)

❖ Le coût du repas est de 4.10 Euros

PROGRAMMES DES ACTIVITES

Un programme des activités sera à votre disposition auprès du secrétariat

Merci de bien vérifier les heures de RDV des animations qui peuvent parfois être modifiées.

ATTENTION : pour des raisons de réservation ou d'intempérie, nous pouvons être contraints à modifier certaines activités du programme.

EN CAS D'ACCIDENT

Sous couvert de nous avoir donné l'autorisation d'intervenir (voir feuille d'inscription), la procédure engagée est la suivante :

- Prise en charge de l'enfant et premiers soins
- Selon les cas et le lieu de l'accident : appel des pompiers ou évacuation vers l'hôpital Val D'Ouest.
- Simultanément la famille est prévenue par téléphone.
- Accompagnement de l'enfant à l'hôpital par un animateur jusqu'à l'arrivée des parents.
- Le lendemain une déclaration d'accident est envoyée à notre assureur : MAIF

DES QUESTIONS

Pour toutes questions relatives aux inscriptions, le secrétariat est en mesure de vous répondre. Pour tout autre contact vous pouvez joindre la **Coordinatrice du pôle Petite Enfance - Enfance, Mme Sylvie BUFFARD.**

Périodes 2010 - 2011	Dates des périodes	Dates début d'inscription
Mercredis Sept. Oct. 2010	Du 08/09/10 au 20/10/10	Mardi 15 Juin 9 heures
Vacances d'Automne	Du 25/10/10 au 03/11/10	Mardi 28 Septembre 9 heures
Mercredis Nov. Déc. 2010	Du 10/11/10 au 15/12/10	
Vacances de Noël	Du 20/12/10 au 31/12/10	Mardi 23 Novembre 9 heures
Mercredis Janv. Février 2011	Du 05/01/11 au 23/02/11	
Vacances d'Hiver	Du 28/02/11 au 11/03/11	Mardi 1 ^{er} Février 9 heures
Mercredis Mars Avril 2011	Du 16/03/11 au 20/04/11	
Vacances de Printemps	Du 25/04/11 au 06/05/11	Mardi 29 Mars 9 heures
Mercredis Mai Juin 2011	Du 11/05/11 au 29/06/11	
Grandes Vacances de Juillet	Du 04/07/11 au 29/07/11	Mardi 10 Mai 9 heures